

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 27 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	167 414	149 652
Jeux du Canada	-	2 450
PSES	596 250	974 500
PSDE - Athlète	109 113	105 751
PSDE - Entraîneur	73 527	70 025
PSDE - Officiel	9 975	6 603
Institut national de sport du Québec	17 300	17 800
Ville de Montréal	-	1 217
Subventions salariales d'urgence et autres	2 505	4 059
Apports reportés afférents aux immobilisations	5 417	5 417
	981 501	1 337 474
Autofinancement		
Adhésions	496 540	400 758
Frais de participation	41 332	42 214
Autres	85 975	59 108
Commandites	12 986	4 500
	636 833	506 580
Placements sports (note 3)	80 004	49 848
	1 698 338	1 893 902
CHARGES		
Salaires, honoraires et services	625 857	570 171
Notes de frais	139 076	141 211
Versements de subventions et de bourses événements	732 345	1 091 150
Communications et marketing	14 544	12 879
Location de salles et formation	33 245	29 782
Assurance et véhicule	57 445	51 001
Matériel	49 758	35 353
Affiliations	1 026	654
Amortissement des immobilisations corporelles	23 885	7 795
Amortissement des actifs incorporels	4 180	4 665
Provision pour mauvaises créances	11 170	-
	1 692 531	1 944 661
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE POSTE SUIVANT	5 807	(50 759)
Montant à rembourser prêt d'urgence	-	10 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 807	(60 759)

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024				2023
	Investi en immobi- lisations	Affecté au programme Placement Sports & Loisirs	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	12 006	-	380 260	392 266	453 025
Excédent des produits sur les charges	(22 648) ⁽¹⁾	-	28 455	5 807	(60 759)
Acquisition d'immobilisations	15 941	-	(15 941)	-	-
Affectation des produits à Placements Sports (note 3)	-	80 004	(80 004)	-	-
Affectation des charges à Placements Sports (note 3)		(80 004)	80 004	-	-
SOLDE À LA FIN	5 299	-	392 774	398 073	392 266

⁽¹⁾ Ce montant est composé de l'amortissement des immobilisations.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	92 043	234 014
Placements (note 4)	333 615	324 960
Débiteurs (note 5)	284 597	221 373
Frais payés d'avance	20 210	22 981
	<u>730 465</u>	<u>803 328</u>
PLACEMENTS (note 4)	54 090	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	2 355	22 839
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)	8 360	-
	<u>64 805</u>	<u>22 839</u>
	<u>795 270</u>	<u>826 167</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	225 282	174 383
Apports reportés	36 861	92 579
Revenus perçus d'avance	129 638	116 106
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	40 000
	<u>391 781</u>	<u>423 068</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	5 416	10 833
	<u>397 197</u>	<u>433 901</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	5 299	12 006
AFFECTÉ AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT (note 3)	-	-
NON AFFECTÉ	<u>392 774</u>	<u>380 260</u>
	<u>398 073</u>	<u>392 266</u>
	<u>795 270</u>	<u>826 167</u>
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		
ÉVENTUALITÉS (note 10)		

APPROUVÉ




ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	5 807	(60 759)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 885	7 795
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 180	4 665
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 417)	(5 417)
	<u>28 455</u>	<u>(53 716)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(63 224)	30 745
Stocks	-	-
Frais payés d'avance	2 771	(1 344)
Créditeurs	50 899	30 680
Revenus perçus d'avance	13 532	28 244
Apports reportés	(55 718)	45 614
	<u>(51 740)</u>	<u>133 939</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(23 285)</u>	<u>80 223</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	(15 941)	-
Variation des placements	(62 745)	(4 563)
	<u>(78 686)</u>	<u>(4 563)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	-	-
Variation de la dette à long terme	(40 000)	10 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(40 000)</u>	<u>10 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(141 971)	85 660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>234 014</u>	<u>148 354</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>92 043</u></u>	<u><u>234 014</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de Triathlon du Québec est un organisme à but non lucratif, constitué le 9 décembre 1988 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir la discipline du triathlon sous tous ses aspects;
- regrouper des membres pratiquant cette discipline et les représenter dans les développements nécessaires à la promotion de cette discipline sportive;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières. Administrer de tels dons, legs et contributions. Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement (adhésions, frais de participation, frais de sanction)

Les produits provenant des adhésions, sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Les produits de frais de participation et de sanction sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu.

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Association peut recourir aux services de bénévoles consacrant des heures pour aider l'association à tenir ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services (suite)

De la même façon, au cours des activités, l'association peut recevoir des services des partenaires d'affaires. En raison de la complexité d'évaluation de la juste valeur marchande des services ainsi reçus et accordés, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>période</u>
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10 ans
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquées ci-dessous :

Logiciels et site Web	Amortissement linéaire	3 ans
-----------------------	------------------------	-------

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2024, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 141 886 \$ (132 163 \$ en 2023) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 50 838 \$ (41 852 \$ en 2023).

Les opérations enregistrées en 2024 se présentent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	52 762	36 244
Produits d'intérêts	6 821	5 959
Produits de dons admissibles au programme de Placements Sports (provenant de donateurs)	20 421	7 645
	<u>80 004</u>	<u>49 848</u>
Charges		
Salaires, honoraires et services	65 834	41 431
Notes de frais	14 170	3 572
	<u>80 004</u>	<u>49 848</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

4- PLACEMENTS

	2024	2023
Dépôt à terme, taux de 4,65 %, échéant le 26 juillet 2024	\$ 50 000	\$ 53 490
Compte Avantage entreprise	283 615	271 470
Placement garanti lié au marché, taux de rendement cumulatif, échéant le 17 octobre 2028	54 090	-
	387 705	324 960
Placement à court terme	333 615	324 960
	54 090	-
	<u>387 705</u>	<u>324 960</u>
	<u>333 615</u>	<u>324 960</u>
	<u>54 090</u>	<u>-</u>

5- DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Subventions		
PSFSQ	16 741	-
PSDE	112 946	133 142
INS	17 000	1 200
Comptes clients	83 379	63 030
Placements sports	65 701	24 001
Provision sur mauvaises créances	(11 170)	-
	<u>284 597</u>	<u>221 373</u>

6- IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Mobilier de bureau	8 258	88
Équipements informatiques	52 294	2 267
Matériel roulant	-	-
Équipements	103 527	-
	164 079	2 355
	<u>161 724</u>	<u>22 839</u>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2024	2023
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Logiciels	47 384	8 360
	47 384	-
	<u>47 384</u>	<u>8 360</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt à 12,20 %.

8- CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs	166 954	127 203
Salaires et vacances à payer	46 785	31 384
Sommes à remettre à l'État	11 543	15 796
	<u>225 282</u>	<u>174 383</u>

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	10 833	16 250
Amortissement de l'exercice	(5 417)	(5 417)
Solde à la fin	<u>5 416</u>	<u>10 833</u>

10- DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Prêt d'urgence de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023.	-	40 000
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	<u>-</u>	<u>-</u>

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.